

Direction NEURHO

(Neurologie, Psychiatrie, Antalgie, Rhumatologie,
Pneumologie, ORL, Ophtalmologie, Stupéfiants)
Equipe produit stupéfiants et psychotropes

**COMITE TECHNIQUE DES CENTRES D'ÉVALUATION ET D'INFORMATION
SUR LA PHARMACODEPENDANCE**

(EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 FEVRIER 2014)

	Présentation des résultats de l'Outil ASOS 2013
Dossier thématique	<input checked="" type="checkbox"/>
Dossiers Produits – Substances (National)	<input type="checkbox"/>
Dossiers Produits – Substances (Europe)	<input type="checkbox"/>
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en neurologie, psychiatrie, antalgie, rhumatologie, pneumologie, ORL, ophtalmologie, stupéfiant.
CEIP en charge du dossier	CEIP de Bordeaux
<p>Le CEIP de Bordeaux, responsable de la coordination de l'étude ASOS et de l'analyse des données, présente l'évolution des résultats pour l'année 2013 (13^{ème} étude).</p> <p><u>1-Introduction</u> L'enquête ASOS (Antalgiques Stupéfiants et Ordonnances Sécurisées) a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> - de décrire la population traitée par antalgiques stupéfiants et les modalités d'utilisation, - d'évaluer le respect des règles de prescription, - de décrire l'évolution dans le temps des traitements par antalgiques stupéfiants, - de recueillir l'opinion des pharmaciens sur les prescriptions d'antalgiques stupéfiants. </p> <p><u>2-Méthode</u> Mille cinq cents (1500) pharmacies (Départements d'Outre-Mer inclus) ont été tirées au sort (échantillon renouvelé en 2012). Pendant une semaine, les pharmaciens participants devait remplir un questionnaire pour toute présentation d'ordonnance comportant un antalgique stupéfiant (+ buprénorphine à dosage normal), ainsi qu'un deuxième questionnaire destiné aux pharmaciens (validation de participation si non délivrance d'antalgique stupéfiant, commentaires).</p> <p><u>3-Résultats</u> Pour l'enquête 2013, le taux de participation était de 14,2 % (211 pharmacies participantes) contre 15,4 % en 2012 (231). Il variait selon les régions entre 8 % et 43,2 %. Vingt-neuf pharmacies (13,7 %) n'ont pas eu d'ordonnance avec antalgiques stupéfiants durant la période d'étude (15,2 % en 2012). Le nombre de patients inclus dans l'enquête était de 534 (617 en 2012). Le nombre moyen de malades par pharmacie par semaine était 2,53 (2,67 en 2012). L'âge moyen des patients était 67,8 ans (66,7 ans en 2012) avec des extrêmes allant de 4 à 106 ans ; 40,4 % des patients avaient plus de 75 ans (40 % en 2012). Les femmes représentaient 60,4 % (57,5 % en 2012).</p>	

Un meilleur respect des règles de prescription (ordonnances sécurisées, carré sécurité rempli, dosage et posologie en toutes lettres, espace étroit entre la dernière ligne et la signature) était observé par rapport à 2012.

Les prescripteurs étaient majoritairement des médecins libéraux (88,3 % en 2013, 82,3 % en 2012), puis des hospitaliers (11,5 % en 2013, 17,6 % en 2012) ; un médecin exerçait dans un CSAPA (0,2 %, aucun en 2012).

Les antalgiques stupéfiants étaient majoritairement prescrits par des médecins généralistes (88,2 % en 2013 et 82,8 % en 2012). Parmi les autres médecins spécialistes (11,8 %), les spécialités les plus représentées étaient la cancérologie : 37,10 % (34,7 % en 2012), le traitement de la douleur : 9,70 % (10,2 % en 2012), la gastro-entérologie : 9,70 % (6,1 % en 2012), la rhumatologie : 6,45 % (11,2 % en 2012) et la radiologie : 6,45 % (non représentée en 2012).

Les trois spécialités les plus prescrites étaient, comme en 2012, Durogésic® (fentanyl), Skénan® et Actiskénan® (sulfate de morphine). L'Oxycontin® (oxycodone) était en augmentation par rapport à 2012.

Les antalgiques stupéfiants étaient prescrits à 65,2 % pour des douleurs chroniques, à 18,3 % pour des douleurs aiguës, à 2,5 % pour les deux types de douleur et à 7,7 % pour des soins locaux. Dans 78,2 % des cas, la douleur était calmée.

Le sulfate de morphine a été prescrit en tant que médicament de substitution aux opiacés dans 5 cas.

Le fentanyl d'action longue a été prescrit à 218 malades (274 en 2012) majoritairement dans des indications rhumatologique (38 %) et cancérologiques (35 %).

Le fentanyl à action rapide a été prescrit à 26 malades. Un traitement opiacé de longue durée d'action (traitement de fond) était associé dans 24 cas.

Dans 13 cas sur 19 renseignés, le fentanyl d'action rapide a été prescrit dans le cadre d'une indication cancérologique (toujours en association à un traitement opiacé de fond). Dans 6 cas, il s'agissait d'une prescription hors AMM dans une autre indication que la douleur paroxystique chez le patient cancéreux.

4-Conclusion

Le fentanyl et la morphine sont toujours en tête parmi les antalgiques stupéfiants avec une progression du sulfate de morphine ; l'oxycodone est en 3^{ème} position de façon stable.

Les résultats de cette 13^{ème} enquête montrent un meilleur respect des règles de prescription des antalgiques stupéfiants par les médecins et une diminution des indications hors AMM pour le fentanyl d'action rapide recensées dans l'enquête ASOS. Cette tendance doit être confortée par le suivi national des fentanyl à action rapide.